

Au  
Président du Sénat français  
Monsieur Jean-Pierre Bel  
SÉNAT  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06

Freiburg, le 13 novembre 2011

Monsieur

Nous avons pris connaissance du fait que dans votre pays un service public dénommé MIVILUDES a été installé qui, comme ressort de sa dénomination, est chargé de la surveillance et persécution d'opinions non-conformes. Ce seul fait représente une monstruosité tournant en dérision tous les principes démocratiques: Qui fixe la ligne s'écartant de laquelle représentera un délit? Le Pape peut-être? Ou bien le Président de la République française? Ou même son épouse? Si vous voulez par ceci faire ressusciter les Louis bourbonniens et leurs Pompadours, soyez si conséquent à reconstruire une nouvelle fois la Bastille au cœur de la ville de Paris: signalant qu'on peut briser les os à tout "hérétique", qu'on peut le priver de sa liberté et le tuer (jusqu'alors on préfère encore la méthode "plus élégante" et plus discrète d'anéantissement de l'existence sociale).

Comme nous avons appris de plus, les membres de cet établissement suspect et obscure seront de par la loi mis au dessus de la loi, c'est-à-dire ne peuvent ni être poursuivis en justice pour leurs dénonciations ni être condamnés quand ils ont commis des délits (et la calomnie est un délit). En tant qu'allemands ceci nous est bien connu et en rappelant Vichy à vous, nous ne pensons pas à l'eau minérale. Mais nous reconnaissons avant tout le modèle historique de cette ignominie séculière: l'Inquisition et sa manière d'agir: la dénonciation anonyme et impunie, qui a fait monter les flammes des bûchers pendant des siècles.

La France était jadis - il y a longtemps - le berceau des droits de l'homme authentiques. Maintenant le gouvernement de ce pays semble être décidé de devenir leur clou de cercueil. Vous pouvez nous convaincre de notre erreur si vous et vos collègues retirez immédiatement la modification de la loi sur la dénonciation impunie et en annulant sans délai ce honteux établissement inquisitorial, et nous vous demandons par ceci de le faire.

Soyez assuré du fait que nous allons faire tout ce qui nous est possible pour rendre publiques, non seulement en Allemagne, ces menées scandaleuses et sinistres qui répandent les ténèbres du Moyen Âge le plus obscure.

Pour conclure nous aimerions bien attirer votre attention sur l'article X desdits droits de l'homme qui est le suivant:

„Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.“

Prenez soin que dans votre pays ce droit de l'homme rentre en vigueur.

Dans ce sens et dans le sens de Voltaire

Bund gegen Anpassung  
[www.bund-gegen-anpassung.com](http://www.bund-gegen-anpassung.com)